

Conseil d'Administration Séance du 21 décembre 2023 à 18h00

Au siège de Grand Lac, salle Chaudanne-Tillet,1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
Marie Claire BARBIER		Х	
2. Brigitte BARLET	×		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT		Х	Colette PIGNIER
Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		Х	Danièle BEAUX-SPEYSER
11. David GAILLARD		Х	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	×		
18. Agron KALLABA	×		
19. Myriam MONANGE		Х	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI	×		
22. Colette PIGNIER	×		
23. Edouard SIMONIAN		X	-
24. Jean-Marc VIAL	×		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD Directrice du CIAS Grand Lac
Muriel BORRELY-DUBINI Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15.12.2023

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 21 décembre 2023 a été transmis le 15 décembre 2023, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 21 décembre 2023

Le Président, Renaud BERETT*y*

Secrétaire de Sean Pascale GLOUANNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand la cout d'un precours manure devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenable (2 place de Verdun, BP135, 38022 Grenable (2 place de



DÉLIBÉRATION

N:128

Année: 2023

Exécutoire le :

2 2 DEC. 2023 Publiée le : 2 2 DEC. 2023

Visée le : 2 2 DEC. 2023

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois permanents au 1er janvier 2024

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Elle présente la modification de poste suivante.

Création de postes dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2024 :

Dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction Publique Territoriale, le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 est venu préciser les conditions dans lesquelles, dans la fonction publique, l'autorité compétente peut édicter des lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Le décret supprime la référence à la consultation des commissions administratives paritaires en matière de mobilité, de promotion et d'avancement au sein des textes réglementaires applicables. Ainsi, afin de pouvoir procéder aux nominations, il convient de procéder aux créations de postes nécessaires aux nominations.

A compter du 1er janvier 2024, les modifications suivantes sont apportées au tableau des effectifs, afin de pouvoir nommer les agents inscrits sur les tableaux d'avancements de grade au titre de 2024 :

- Filière médico-sociale :
 - Création de 19 postes d'agent social principal de 1ère classe
 - Création de 4 postes d'agent social principal de 2ème classe
 - Création de 1 poste de pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalier et diététicien hors classe

Il est rappelé que les postes sur les anciens grades seront supprimés dès la nomination des agents sur le grade d'avancement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont prévus au budget 2024.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3-3 et 34 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la modification du tableau des emplois permanents du CIAS à compter du 1er janvier 2024

Conseillers en exercice: 25

Présents: 16

- Présents et représentés : 🔏
- Votants: 🔊 🤻
- Pour : 18
- Contre : p
- Abstentions : O

- Blancs : 🗭

Aix-les-Bains, le 21 décembre 2023

Le Président, Renaud BERETTI

Le ou la secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20231221-DELIB128-DE Date de réception préfecture : 22/12/2023

TA TO THE TANK THE THE TANK TH

Acte à classer

DELIB128

1

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2023-12-22T09-57-03.02 (MI249941232)

Identifiant unique de l'acte :

073-267303428-20231221-DELIB128-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

Modification du tableau des emplois permanents au 1974

janvier 2024 - - - -

Date de décision : 21/12/2023 Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 4.1.1. Créations et transformations d'emplois

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte:

PAGE DE GARDE 1.PDF

Multicanal: Non

Pièces jointes :

Type PJ: 99_DE - Délibération

DELIB RH Modification...

<u>Imprimer la PJ avec le tampon AR</u>

Classer

Annuler

Préparé **Transmis**

Accusé de réception

Date 22/12/23 à 09:54 Date 22/12/23 à 09:57 Date 22/12/23 à 10:41

Par BORRELY DUBINI Muriel Par BORRELY DUBINI Muriel